

Sato Tsugitaka,  
*State and Rural Society in Medieval Islam.  
 Sultans, Muqta's and Fallahun*

Leiden, Brill, 1997 (Islamic History and Civilisation, Studies and Texts 17). 16 × 24,5 cm, 337 p., 6 cartes.

« État et société rurale en islam médiéval : sultans, *muqta's* et paysans » évoque essentiellement l'*iqṭā'*, concession foncière non héréditaire ainsi que son détenteur le *muqta'*. Rappelons à la suite de Sato que cette terre ne peut être en aucun cas assimilée au fief et que le *muqta'* n'est pas un vassal. Nous ne sommes donc pas en présence d'un système féodal comparable à celui que connaît l'Occident médiéval. L'auteur se propose d'étudier le système de l'*iqṭā'* ainsi que son fonctionnement en Orient, c'est-à-dire en Égypte, Syrie et Iraq, non pas pour toute la période médiévale ainsi que le titre pourrait nous le laisser supposer mais pour la période s'étendant du milieu du IV<sup>e</sup>/X<sup>e</sup> siècle au milieu du VIII<sup>e</sup>/XIV<sup>e</sup> siècle.

L'ouvrage se compose de neuf chapitres. Dans le premier chapitre qui est en fait l'introduction, l'auteur relate les origines et le développement de la *qaṭī'a*. Dans ce qui suit, il va démontrer que si le système de l'*iqṭā'* s'est implanté dans les zones retenues à des époques diverses, il a subi des modifications voire des adaptations dues à des spécificités géographiques ou politiques. Le système initial a par conséquent évolué. C'est ainsi que Sato, dans le second chapitre, décrit le système de l'*iqṭā'* en Iraq ainsi que son influence sur la société irakienne tout en rappelant que ce sont les Buwayhides qui ont introduit « l'*iqṭā'* militaire » dans le monde islamique. Le système sera ensuite repris par les Seldjoukides qui « l'infléchiront socialement » : l'*iqṭā'* ne sera plus attribué aux seuls émirs. Les chapitres suivants, deux à six, retracent de manière détaillée l'histoire de l'*iqṭā'* en Égypte et en Syrie, d'abord sous les Ayyoubides qui l'y introduisirent (cette initiative est due à Saladin, le fondateur de la dynastie), puis sous leurs successeurs, les Mamelouks bahrites. L'étude de ces deux dynasties permet de mesurer l'évolution du système après que celui-ci ait été adopté et généralisé. Sous les Ayyoubides, le *muqta'* devait souscrire à certaines obligations en échange de la terre qui lui était confiée (service militaire, entretien des canaux d'irrigation). Sous les Mamelouks, et en particulier pendant le règne de Baybars, l'*iqṭā'* put être attribué aussi bien aux émirs qu'aux bédouins (*'urbān*) ou encore aux soldats (non-mamelouks) de la *ḥalqa*. Cette diversité des bénéficiaires entraîna une « diversité des terres ». Pour étayer son propos lorsqu'il aborde l'époque mamelouke, Sato, qui jusqu'alors avait surtout appuyé sa démonstration sur des chroniques historiques, utilise également des sources « concrètes », à savoir un mémorandum et deux cadastres. Le mémorandum a été réalisé à la demande du sultan Qalāwūn et est

destiné à l'émir Kitbuḡā al-Manṣūri chargé d'assurer la vice-régence pendant l'absence du sultan en l'année 679/1281 : ce dernier part assiéger Marqab. Le premier cadastre, *al-rawk al-ḥusāmī*, a été rédigé sur l'ordre du sultan Ḥusām al-dīn Lāḡin en 698/1298. Le second, *al-rawk al-nāṣirī*, a été réalisé à la demande du sultan Nāṣir al-dīn Muḥammad b. Qalāwūn et il a été couché par écrit entre 713-725/1313-1325. L'analyse de ces divers documents permet à l'auteur de démontrer que l'*iqṭā'* a évolué pendant la période bahrite, mais également que cette évolution est étroitement liée à des facteurs politico-militaires (quelle part attribuer aux mamelouks sultaniens) et a eu des conséquences aussi bien économiques (perception des différentes taxes) que sociales (dégradation de la condition paysanne). Il y a cependant une constante : c'est le sultan et lui seul qui attribue ou supprime l'*iqṭā'*. Les chapitres sept et huit sont consacrés à la société rurale, le sept étant plus particulièrement dédié à la révolte des paysans *nuṣayrī-s* en Syrie (717/1318). Le dernier chapitre constitue la conclusion.

L'ouvrage que nous avons sous les yeux présente un grand intérêt à plus d'un titre. D'abord, Sato a fait en quelque sorte une synthèse des différentes études qui avaient été réalisées sur le sujet, tout en les commentant, voire en les revisitant. C'est donc la première fois qu'un tel exposé sur l'*iqṭā'* voit le jour. L'intérêt de l'ouvrage est indiscutable d'autant que l'auteur a pris soin d'argumenter à partir de nombreux exemples et tableaux. Le huitième chapitre est sur ce point éloquent. On peut néanmoins regretter que Sato n'ait pas poussé son étude plus loin dans le temps en abordant le sultanat des Mamelouks circassiens. Il nous faut cependant émettre quelques réserves. Sato n'a pas jugé bon d'effectuer une présentation générale des sources utilisées qui sont fort nombreuses mais d'un intérêt inégal dans le cadre de cette étude. Ces dernières sont succinctement décrites chaque fois que l'auteur doit traiter une aire géographique ou une période (p. 18-19, 42-43, 77-78). Seuls les ouvrages pratiques ont droit à une présentation élaborée (p. 106 et suiv., p. 125 et suiv., p. 135 et suiv.). Or on ne peut mettre sur le même plan des sources historiographiques qui couvrent des périodes plus ou moins longues et des cadastres qui sont des états des lieux à un moment donné. D'autre part, il nous semble curieux que dans le premier chapitre l'auteur évoque certes brièvement le devenir de l'*iqṭā'* sous les Mamelouks circassiens et les Ottomans, et qu'il ne reprenne quasiment pas ces idées dans sa conclusion qui se termine abruptement sur des considérations de Maqrīzī, qu'il réfute par ailleurs. On remarquera également que le glossaire est incomplet. Les expressions *muqṭā' aṣlī* (p. 113) et *muqṭā' ḡiḥa* (p. 235) n'y figurent pas. Enfin, Sato reprend l'affirmation de Maqrīzī (*Ḥiṭāṭ*, I, p. 85) à propos des *'abd qinn* (p. 177, 236) qu'il traduit par serfs, ce qui peut être discuté. Maqrīzī évoque ces individus pendant le sultanat des Mamelouks bahrites (*al-dawla*

*al-turkiyya*) et emploie les termes de *'abd al-aqnā* et de *qinn*, mais sans préciser quand cette situation juridique est apparue et dans quelles circonstances, mais surtout il ne dit rien sur ses sources d'information. Il y a là un sujet qui mérite d'être approfondi.

*Bernadette Martel-Thoumian*  
*Univ. Paul-Valéry, Montpellier*